
Observatoire des Politiques Culturelles

Rapport d'activités (décembre 2001 – avril 2003) et perspectives 2003

Rapport approuvé par le Comité d'accompagnement, en séance du 8 mai 2003

**DOC.2003-3
mai 2003**



Table des matières

PREMIERE PARTIE : L'INSTALLATION DE L'OBSERVATOIRE	4
LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'OBSERVATOIRE	4
LE CONTEXTE PRATIQUE DE L'OBSERVATOIRE	6
<i>les Services s'intéressant à des questions voisines de celles de l'Observatoire</i>	6
<i>la problématique de la statistique</i>	6
<i>les relations avec les Services fonctionnels</i>	7
LE DEBAT SUR LES CHOIX DE TRAVAIL	8
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTIF DES TACHES CONCRETES	10
LES DIMENSIONS DU TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE EN 2002	10
LA PROBLEMATIQUE DU RECUEIL DE DONNEES BRUTES	10
<i>La constitution de bases de données documentaires</i>	11
<i>La constitution de données statistiques</i>	12
Séries sectorielles (socio-économie des secteurs)	12
Données relatives aux pouvoirs publics	12
<i>La recherche sur l'état de la statistique culturelle</i>	12
<i>Les systèmes d'informations relatifs aux opérateurs en Communauté française</i>	13
PREMIERS RESULTATS DES TRAVAUX DANS DES CHANTIERS SECTORIELS	14
<i>le secteur des centres culturels</i>	14
<i>le secteur des arts de la scène</i>	15
<i>le secteur muséal</i>	15
<i>le secteur de l'alphabétisation</i>	15
<i>l'alphabétisation du personnel concerné du Ministère lui-même</i>	16
<i>la lecture publique</i>	16
<i>le secteur du livre</i>	16
<i>le secteur de l'éducation permanente</i>	16
<i>le secteur des centres d'expression et de créativité</i>	17
<i>le secteur de la jeunesse</i>	17
APPROCHES TRANSVERSALES	17
<i>l'évaluation des politiques culturelles</i>	17
<i>enquête(s) sur les publics</i>	18
AUTRES TRAVAUX REALISES PAR L'OBSERVATOIRE	18
<i>la remise d'avis, sur base d'une demande émanant d'un pouvoir public</i>	18
<i>avis sur des projets de réforme</i>	18
<i>demandes d'informations en provenance de tiers</i>	19
PARTICIPATION A DES SEMINAIRES ET COLLOQUES	19
TROISIEME PARTIE : LES CHANTIERS DE 2003	20
LES AXES DE TRAVAIL PROPOSES POUR L'ANNEE 2003	20
LES SYSTEMES ET LES BESOINS D'INFORMATION	20
DES PUBLICATIONS RELATIVES A DES SERIES DE DONNEES CHIFFREES	21
DES ETUDES EN COURS D'AVANCEMENT	22
DES TRAVAUX INTERMEDIAIRES	24
L'OUVERTURE D'UN SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE	24
LA CREATION D'UN ESPACE DE RENCONTRES	25
DIVERS TRAVAUX LIES AUX AUTRES AXES DE TRAVAIL	25
OBSERVATIONS FINALES	26
GLOBALEMENT, LES MISSIONS ASSIGNEES ONT ETE EXPLOREES	26
LA CONFECTION DE PORTRAITS SOCIO-ECONOMIQUES DES SECTEURS DE LA CULTURE	26
LES RECHERCHES COUTEUSES	27
LA STANDARDISATION DES DONNEES ET LA PRODUCTION DE STATISTIQUES CULTURELLES EN COMMUNAUTE FRANÇAISE	28

PREMIERE PARTIE : L'INSTALLATION DE L'OBSERVATOIRE

Le contexte réglementaire de l'Observatoire

L'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) a été institué sous la forme d'un service du Gouvernement de la Communauté française par un Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 avril 2001¹, ainsi que par un Arrêté complémentaire du 13 septembre 2001².

Les missions de l'Observatoire des Politiques culturelles ont été définies de la manière suivante³ :

« Article 3: *En collaboration avec les services du Gouvernement, l'Observatoire a pour mission :*

1° de dresser un inventaire permanent :

a) des politiques et des données relatives aux matières culturelles au sens large et notamment celles visées à l'article 4, 1° à 8°, 10° et 14° de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, ainsi que dans le domaine de l'enseignement artistique, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- *la langue, les livres, les lettres et les bibliothèques ;*
- *les arts de la scène ;*
- *l'éducation permanente et la jeunesse ;*
- *les arts plastiques, les musées et le patrimoine ;*
- *l'animation culturelle ;*
- *l'audiovisuel, les multimédias, les industries culturelles et le soutien à la presse ;*
- *les infrastructures culturelles et les équipements culturels ;*
- *la formation aux métiers de la culture, notamment l'enseignement artistique ;*
- *les relations internationales ;*
- *les aspects culturels de la politique touristique ;*

b) des opérateurs, associations et institutions, subventionnés ou non, agissant dans les domaines précités ;

c) des professions, des métiers et des emplois générés dans les domaines précités ;

d) de la diffusion des biens et des services culturels au sein de la population francophone, des pratiques culturelles de celle-ci et des modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle,

¹ MB 30/06/01

² MB 28/11/01. Ajoutons qu'il est un Service à gestion séparée, en vertu du Décret du 12 juillet 2001 (MB 20/07/2001)

³ Articles 3 et 4 de l'Arrêté.

inventaire dont l'élaboration au plan méthodologique est conçue en collaboration avec le Service des Statistiques du Service général de l'Informatique et des Statistiques du Ministère.

2° de rassembler et de coordonner les résultats de ses études et des recherches réalisées en ces matières visées à l'article 3, 1° a) du présent Arrêté, de réaliser lui-même des études ou d'en faire réaliser s'il échet ;

3° de produire, à la demande du Gouvernement de la Communauté française, d'un membre de celui-ci, du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, ou d'initiative, des analyses sur toute question relative aux politiques culturelles ;

4° de mettre à la disposition des instances d'avis et des administrations compétentes ses connaissances relatives aux domaines et politiques culturels en Belgique et à l'étranger ;

5° d'assurer une fonction de veille quant aux outils d'évaluation des politiques culturelles et d'aide à la décision développés en Communauté française, dans le reste du pays et à l'étranger.

Article 4 : Sous l'autorité et le contrôle du Gouvernement, l'Observatoire promeut et diffuse, auprès des opérateurs culturels et du grand public, les contenus et l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté française, ainsi que les résultats des études et recherches menées dans ces domaines.

Sous l'autorité et le contrôle du Gouvernement, l'Observatoire assure, à la demande d'un opérateur culturel, public ou privé, une fonction d'information portant sur le contexte socio-économique et l'environnement culturel du (des) projet(s) que cet opérateur souhaite développer. »

Ce cadre légal fixe des champs de travail extrêmement vastes; il demande à ce que des priorités soient fixées par un organe d'orientation.

Ce dernier est prévu et s'intitule : « Comité d'accompagnement » de l'Observatoire. Il fait l'objet d'un large développement dans l'Arrêté fondateur de l'Observatoire⁴.

Alors que l'équipe de travail se constituait progressivement à partir du mois de décembre 2001⁵, la première réunion d'installation du Comité d'accompagnement est programmée pour le 08 mai 2003.

Pour la période couverte par ce rapport, les différents travaux initiés par les membres de l'OPC peuvent se caractériser de la manière suivante :

- a) exploration des différentes facettes de ses missions ;
- b) adoption de priorités dans la planification des premiers travaux ;
- c) examen des contours de son environnement institutionnel.

⁴ Chapitre II de l'Arrêté, articles 14 à 21.

⁵ Composition de l'équipe au 01/04/03 : voir Annexe 3

Le contexte pratique de l'Observatoire

L'Observatoire a exploré ce que signifiait pour lui la phrase qui, dans l'Arrêté, stipule qu'il travaille « *en collaboration avec les services du Gouvernement* ».

Trois grandes dimensions ressortent de cette exploration.

les Services s'intéressant à des questions voisines de celles de l'Observatoire

L'Observatoire n'est pas le seul service du Ministère qui soit un « service de seconde ligne », en matière d'exploitation secondaire de données. Le principal partenaire potentiel de l'Observatoire est le **Service de la Recherche**, également rattaché aux Services du Secrétariat général du Ministère. Des collaborations informelles existent d'ores et déjà, par l'intermédiaire de la participation du Coordinateur de l'Observatoire au Comité d'accompagnement des recherches⁶, et par l'intermédiaire de réunions portant sur des sujets communs, tels que la question de « l'identifiant unique »⁷ ou la poursuite de la publication du « Bilan Culture »⁸.

Si ces collaborations informelles peuvent être plus structurées, ou rendues plus explicites, il existe un autre nouveau service, avec lequel l'Observatoire pourrait également développer des synergies, vu la proximité des thématiques. Il s'agit de la **Cellule de Suivi et d'analyse diagnostique et prospective du Plan d'Action de la Charte d'Avenir**⁹.

Enfin, dans sa réflexion sur les systèmes d'information relatifs aux opérateurs¹⁰, l'Observatoire a pu constater que d'autres Services traitaient de questions proches de son souci de trouver des modes de saisie des données plus appropriés à ses besoins d'observation. Il en va ainsi de la **Cellule Internet**, chargée de l'implémentation d'un « e-gouvernement » au sein du Ministère, mais aussi du **Service du Budget**¹¹, par exemple.

Il semble assez net que l'on puisse relever une concentration progressive des centres d'intérêt sur un noyau dur de questions communes et transversales à l'ensemble du Ministère. Tout en maintenant les spécificités des tâches et l'action de chaque service, il s'agira que soient mieux coordonnés la communication et les échanges entre eux.

la problématique de la statistique

Selon l'Arrêté fondateur de l'Observatoire, ce dernier doit réaliser plusieurs types d'inventaires et états des lieux dans les domaines culturels, en les élaborant « *au plan méthodologique [...] en collaboration avec le Service de la Statistique [...]* ».

Ce Service de la Statistique du Ministère de la Communauté française est hérité directement de l'ancienne administration de l'enseignement, qui a précédé la fusion des entités

⁶ Ainsi qu'aux différents comités d'accompagnement des recherches.

⁷ La question de « l'identifiant unique » est reprise ultérieurement, voir infra.

⁸ *Bilan de la culture, Edition 2001* : Budgets culturels en Belgique (1995-2000), Etude des flux financiers de la Communauté française Wallonie-Bruxelles pour la Culture (1997), Ministère de la Communauté française, 2001.

⁹ Qui a quitté les locaux du Ministère, pour rejoindre le nouveau « Service d'appui aux Cabinets Ministériels ».

¹⁰ Voir infra, où cette question est décrite en détails.

¹¹ Par exemple, pour des questions liées à l'usage des données du G-Com, ou pour des questions pratiques, telles que, ici aussi, la question de l'identifiant unique.

communautaires¹² en un seul Ministère. Ce Service n'a jamais eu la disponibilité, ni les moyens, de réaliser d'autres travaux que des séries de données liées à l'enseignement. Il est actuellement repris comme l'un des départements de l'ETNIC¹³, où il poursuit sa tâche de collecte et de traitement des statistiques liées à l'enseignement.

De ce fait, l'interlocuteur de l'Observatoire, en matière de statistiques, est devenu l'ETNIC. Cet organisme d'intérêt public (OIP) tout récent a reçu du Gouvernement l'exclusivité de l'élaboration des statistiques en Communauté française. Il devrait donc être l'interlocuteur obligé de l'Observatoire, lorsque ce dernier souhaite concevoir et faire collecter des données dans les domaines culturels.

Il faut toutefois se rendre à l'évidence que l'ETNIC n'en est qu'à ses débuts. Ses préoccupations portent d'abord, et de façon compréhensible, sur la gestion des acquis informatiques de la Communauté française, tant du point de vue de la gestion du parc informatique, que de la gestion des systèmes existants de traitement de données informatisées.

La préoccupation pour la collecte et le traitement de la statistique culturelle ne fait pas partie de cet acquis du passé. Les relations informelles que l'Observatoire a pu avoir avec l'ETNIC et son département statistique, en la personne de son responsable Alain Dufays, indiquent qu'il ne faut pas s'attendre à ce que cet organisme se penche rapidement sur la question de l'élaboration des statistiques culturelles.

L'Observatoire est donc amené à aborder lui-même la question des méthodes de collecte et de traitement des données désagrégées et de constitution de séries statistiques liées à la culture. Comme on le verra plus loin, cette question est en effet essentielle, afin de mettre l'Observatoire en situation d'aborder les politiques culturelles elles-mêmes¹⁴.

les relations avec les Services fonctionnels

Pour les besoins de ses travaux, l'Observatoire est nécessairement en relation avec les services de première ligne. Deux raisons essentielles à cela : les services sont des sources inestimables d'expertise sectorielle et ils disposent d'une quantité d'informations stockées dans leurs dossiers. Ces services n'ont pas nécessairement les moyens de les valoriser et de les agréger.

L'Observatoire a choisi de mettre en valeur cette expertise et ces données, sans entrer lui-même en relation avec les opérateurs subventionnés.

Dans certains domaines, des contacts ont d'ores et déjà été établis avec les Conseils et les Commissions d'avis institués auprès des Services de la Direction générale de la culture. Lorsque les débats concernaient directement des aspects généraux de politique culturelle – particulièrement lors des débats sur les divers décrets en cours de réforme – des représentants de l'Observatoire ont été invités aux travaux de la Commission consultative des Centres culturels, du Conseil de l'Education permanente et du Conseil Supérieur des Arts dramatiques.

¹² Le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation (MERF) et le Ministère de la Culture et des Affaires sociales (MCAS).

¹³ Décret du 27 mars 2002 portant création de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication de la Communauté française (ETNIC) – (MB 17/05/02) – page 21047 à 21052. Voir à ce sujet notamment l'article premier – section B – données statistiques.

¹⁴ Voir infra, la question des « portraits socio-économiques des secteurs culturels ».

Le débat sur les choix de travail

Les politiques culturelles peuvent être abordées sous des angles d'approche diversifiés.

Il y a ainsi : l'analyse des résultats concrets des politiques publiques; l'observation de l'appropriation des objets ou des événements culturels par les citoyens, ou les usagers, selon les approches choisies; l'analyse a priori des effets attendus des politiques qui seront mises en œuvre; l'observation des mutations culturelles; le dénombrement des activités, par secteur, par forme d'activité culturelle, etc.

L'ensemble de ces caractéristiques se retrouvent dans les missions de l'Observatoire et elles ne sont pas toutes énumérées ici.

Il y a toutefois deux grandes formes dominantes de travaux à réaliser. Il y a, d'une part, les observations et, d'autre part, les analyses au départ de ces observations.

Dans les deux cas, et sans négliger le débat essentiel sur les outils de mesure et la pertinence de ceux-ci, l'analyse des politiques culturelles se base d'abord et avant tout sur le traitement, à divers degrés, d'informations fiables, collectées en amont de l'analyse et du travail d'évaluation ou de recommandations.

En d'autres termes, l'étude des politiques culturelles doit se baser à la fois sur des séries de données et de statistiques pré-existantes (approches quantitatives) et sur des données qualitatives.

L'Observatoire a procédé à une lecture « transversale » de ses missions. Cela lui a permis de dégager les grandes caractéristiques fondamentales du travail qui apparaissent comme prioritaires et qui peuvent être considérées comme une définition des missions récurrentes principales :

- la constitution de portraits socio-économiques des secteurs de la culture ;
- la constitution d'un fonds documentaire d'outils de recherche et d'évaluation propre aux matières culturelles et aux politiques publiques développées dans ces domaines (les « boîtes à outils ») ;
- l'étude des contextes, des environnements des politiques publiques et des secteurs d'activités culturelles ;
- les données relatives aux contenus des politiques publiques comme telles ;
- l'étude des pratiques culturelles des populations.

Dans un premier temps, l'Observatoire a estimé pouvoir travailler au départ des données collectées par les Services de première ligne auprès des opérateurs culturels, dans le cadre de dispositifs de justification des subventions, mais non utilisées par les services à des fins de statistique et de publication.

Toutefois, même ces « données dormantes » se sont souvent révélées, dans certains secteurs, d'un usage fort difficile, car leur collecte ne répond pas aux nécessités d'une approche socio-économique sectorielle.

Le défi a toutefois été relevé¹⁵. Il s'est appuyé sur une note interne¹⁶ qui affirme en substance la volonté de : « *développer les outils de l'observation qui* »

¹⁵ Voir infra, troisième partie du présent rapport : « La confection des portraits socio-économiques » page 25.

¹⁶ Note d'orientation relative aux tâches prioritaires à mettre en chantier par l'OPC et aux responsabilités confiées aux membres du personnel de niveau 1. Schéma et inventaire des chantiers de l'OPC, en propre ou en synergie avec l'existant, note interne, Henry Ingberg, Michel Jaumain, 21 novembre 2001. Voir Annexe 1.

- *d'une part, permettront d'obtenir une vue claire de la vie socio-économique des domaines qui, en CF, font l'objet des politiques culturelles. Ce premier bloc de programmes consiste à broser des « portraits socio-économiques » des domaines ou secteurs concernés, dans leurs diverses dimensions : flux financiers, offre et activités, demande et fréquentation/participation, génération d'emplois, etc.*
- *d'autre part, permettront de se donner la vue la plus complète possible des contenus des politiques et des moyens budgétaires et réglementaires qui sont mobilisés dans ce cadre. »*

Cette note ajoute : « Il serait assez vain que l'OPC entame des travaux de mise en discussion ou propose des méthodes d'évaluation des politiques culturelles, avant d'avoir mis en place les outils en questions ».

C'est donc ainsi que s'est défini le corpus des priorités et des défis concrets que l'Observatoire avait à relever.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTIF DES TACHES CONCRETES

Les dimensions du travail de l'Observatoire en 2002

Ces choix s'étant progressivement imposés, l'équipe de l'Observatoire a été occupée par des travaux relevant des dimensions suivantes :

- constitution de bases de données et d'inventaires d'opérateurs subventionnés par la Communauté française;
- appréhension des systèmes de saisie des données dans la plupart des Services de la Direction générale de la Culture;
- constitution de séries statistiques et de séries chronologiques;
- approche des dimensions de la statistique culturelle;
- réflexions sur la construction d'indicateurs et d'outils d'évaluation des politiques culturelles.

Ces approches générales de la recherche de données se sont accompagnées de travaux sectoriels.

Par ailleurs, l'avis de l'Observatoire a été sollicité à plusieurs reprises et pour diverses questions liées à la culture.

Enfin, certains membres de l'Observatoire ont été sollicités pour donner leur opinion sur des projets de réformes en cours dans des matières culturelles (éducation permanente, arts de la scène, centres culturels).

Un travail de réflexion prospective a été également entamé.

Le travail de l'Observatoire a été ponctué par un nombre limité de missions, en Belgique et à l'étranger.

La problématique du recueil de données brutes

Le recueil de données brutes désagrégées est considéré comme le fondement de la simple possibilité de construire des séries de données fiables et exhaustives, qui serviront à des analyses ultérieures des politiques culturelles.

Ce recueil de données recouvre deux grandes dimensions.

Il y a, d'une part, l'existence de séries statistiques.

Il y a, d'autre part, l'accès aux données désagrégées permettant de (re)constituer des séries statistiques.

Du point de vue de ce recueil de données brutes, l'Observatoire a travaillé dans quatre directions :

La constitution de bases de données documentaires

Sont regroupées sous cet intitulé les informations qui sont progressivement stockées au centre de documentation de l'Observatoire. Il a fallu, au préalable, définir le mode de gestion de cette documentation, dresser un plan de classification et des listes de « mots clés ». La base de données est conçue pour pouvoir, dans un premier temps, être consultable au sein du service (en intranet) et, par la suite, être hébergée sur un futur site Internet de l'Observatoire¹⁷.

Les principales fonctions assumées ici recouvrent :

- L'inventaire des ressources existantes repérées sur Internet, qui sont répertoriées, annotées et traitées à l'aide de mots clés.
- Le suivi du projet COFRAREF. Cette base de données vise à valoriser l'ensemble des publications produites, coproduites, financées ou simplement soutenues par la Communauté française. Ce référentiel informatisé nous permet d'assurer une « veille » des dossiers, études et publications du Ministère.
- La constitution d'une liste de périodiques et de leurs tables des matières, sélectionnés en fonction des thèmes qui intéressent l'Observatoire.
- Le recensement et le référencement des textes légaux traitant des matières qui concernent l'Observatoire (via Gallilex et le répertoire du Centre de documentation administrative (CDA)).
- Le dépouillement de la presse quotidienne et de la revue de presse du Ministère.
- La constitution progressive de dossiers documentaires internes sur des thématiques particulières, à l'usage de l'équipe. Ces dossiers, régulièrement mis à jour, constituent un accès combiné à une bibliographie, à l'inventaire des ressources disponibles, à des extraits significatifs et le point éventuel sur les législations (par exemple : le statut de l'artiste, la nouvelle loi sur les associations sans but lucratif, la construction européenne, ...).
- La recherche d'informations bibliographiques, de documents primaires, de textes légaux, de données statistiques et de ressources Internet, tant sur le plan belge, qu'international.
- L'organisation d'une « veille documentaire », relative aux débats parlementaires en Communauté française sur les matières culturelles, les travaux de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de son institut de statistiques. Sont également suivies les publications statistiques d'Eurostat¹⁸ et de l'INS¹⁹. De la même manière, le centre de documentation consulte régulièrement un certain nombre de documents provenant de différents observatoires en Europe (Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble, Observatoire de la Culture et de la Communication du Québec, Département des Etudes et de la Prospective, ...)
- La constitution de « boîtes à outils » (il s'agit d'accumuler un certain nombre d'outils de référence portant à la fois sur des méthodologies d'analyses qualitatives et quantitatives en matière de politiques culturelles et diverses études réalisées dans les secteurs de la culture). A cet effet, on peut relever des travaux portant sur les méthodologies générales d'évaluation des politiques publiques, sur les méthodologies développées pour identifier les pratiques culturelles et les publics de la culture. Cette approche se réalise également par la participation à des rencontres ou séminaires portant sur ces questions.
- Dans sa politique de constitution d'un centre de documentation sur les politiques culturelles, l'observatoire a établi des contacts réguliers avec la Bibliothèque centrale qui est installée au rez-de-chaussée de l'Espace du 27 septembre. Ainsi, il veille à éviter des

¹⁷ L'élaboration de la structure de base a été assurée par le responsable de la documentation. Voir aussi la note *Cellule de ressources et de documentation de l'Observatoire des Politiques Culturelles : Accès aux ressources documentaires*, Rachid Moro, décembre 2002.

¹⁸ Eurostat : service statistique de la Commission Européenne

¹⁹ INS : Institut National des Statistiques.

achats en « doublons » pour des ouvrages et des revues d'ordre général, ce qui permet de cibler les acquisitions en vue de la constitution d'un fonds spécialisé.

La constitution de données statistiques

Séries sectorielles (socio-économie des secteurs)

Il s'agit, en l'absence de séries statistiques directement exploitables, de commencer à en constituer un certain nombre. On placera sous cette rubrique différents travaux entrepris dans les domaines des centres culturels, des arts de la scène et des musées ; ils sont détaillés dans une section ultérieure de ce rapport.

Deux écrits sont disponibles sous une forme aboutie :

- *Le secteur des centres culturels reconnu par la Communauté française Wallonie-Bruxelles – premières données statistiques – année 1999*, Roland de Bodt, février 2002, 31 pages.
- *Situation bilantaire (31/12/99) des Centres culturels subventionnés, dans le cadre du Décret du 28 juillet 1992*, Michel Jaumain, juin 2002, 14 pages.

Données relatives aux pouvoirs publics

L'Observatoire a confié aux Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur (Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne) le soin d'estimer les dépenses culturelles de la Communauté française sur une période longue. Le résultat de cette recherche figure dans : *Séries chronologiques des dépenses culturelles de la Communauté française (1981 – 2001)*, Rapport final de recherche, décembre 2002, Professeur Robert Deschamps, Régine Paque, 69 pages.

La recherche sur l'état de la statistique culturelle

Cet axe de travail s'est donné pour objectif de baliser un plan de travail méthodologique en matière statistique, en le rapprochant autant que faire se peut des travaux menés sur un plan international.

Plusieurs travaux et notes, à usage interne, ont permis de débroussailler le champ de travail :

- *Leading Group (LeG) sur les statistiques culturelles* : synthèse commentée du rapport européen, Eurostat²⁰;
- Mise en évidence des compatibilités des données entre les catégories statistiques européennes en voie de constitution et l'organisation des services du Ministère;
- Approche de la codification NACE²¹;
- Logique de confection de la nomenclature ICNPO²²;
- Analyse de l'approche statistique dans les domaines culturels au Conseil de l'Europe, via l'examen des annexes statistiques de l'ouvrage : *La culture au cœur* (1998)²³;

²⁰ *Les statistiques culturelles dans l'UE : Rapport final du LEG*, Eurostat Working papers, 2000.

²¹ NACE : Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes.

²² ICNPO : International Classification of Non Profit Organization.

²³ *La culture au cœur - Contribution à la réflexion sur la culture et le développement en Europe*, Conseil de l'Europe, 1998.

- Analyse des documents disponibles au départ des sites Internet de la BNB²⁴, de l'INC²⁵, de l'ONSS²⁶, etc.
- Analyse de l'approche québécoise de la statistique culturelle²⁷;
- Première ébauche d'une analyse statistique : *Les dépenses culturelles des ménages : 1995 – 2000*;
- Exploration de sources de données externes, en cherchant à multiplier les angles de vues (INS, BNB, ICN, ONSS, ...).

L'essentiel de ce travail de compilation raisonnée a été utilisé dans un texte qui a servi d'exposé, présenté lors d'un colloque qui s'est tenu au Québec en octobre 2002 : *Elaboration de statistiques et indicateurs culturels au sein d'un Etat fédéral : le cas de la Belgique*, Michel Jaumain, octobre 2002, 9 pages.

Les systèmes d'informations relatifs aux opérateurs en Communauté française

Dans le suivi de la note fixant les priorités de travail²⁸ visant à dresser des portraits socio-économiques des secteurs de la culture, l'Observatoire a consacré une bonne partie de son énergie de l'année 2002 à faire le tour des différents services de la Direction générale de la Culture, à la recherche de données « dormantes » utilisables dans la perspective de construire des profils socio-économiques des secteurs.

Ce travail s'est élaboré sur base des recommandations contenues dans le rapport du LeG suggérant d'aborder la « socio-économie » des secteurs culturels aux moyens de données liées aux ressources financières et à leur utilisation, de données relatives à l'emploi, de données relatives aux activités et celles relatives à la fréquentation de ces activités culturelles²⁹.

Muni de cette grille de lecture, l'Observatoire a rencontré les Services de la Direction générale de la Culture, pour collecter les schémas de saisie de données auprès des opérateurs bénéficiant de subventions, schémas mis en place par les Services.

L'ensemble de cette collecte d'informations a donné lieu à un travail collectif de l'Observatoire : *Systèmes d'information relatifs aux opérateurs subventionnés, développés par les services de la Direction générale de la Culture – Etat des lieux, analyse et recommandations dans la perspective de construire des portraits socio-économiques des secteurs culturels subventionnés*, Roland de Bodt, Michel Guérin, Philippe Pépin, avec la collaboration de Rachid Moro, sous la direction de Michel Jaumain, document de travail, septembre 2002, 119 pages.

Un *abstract* de cette étude a également été rédigé, reprenant les principales constatations, ainsi que les principales recommandations émises par l'Observatoire (voir Annexe 2).

Ce travail a fait l'objet de deux rencontres avec les responsables des différents services de la Direction générale de la Culture. Une rencontre avec des responsables de services à vocation de contrôle financier ou à vocation statistique du Ministère a également eu lieu.

²⁴ BNB : Banque Nationale de Belgique.

²⁵ INC : Institut National des Comptes

²⁶ ONSS : Office National de Sécurité Sociale

²⁷ *Indicateurs d'activités culturelles au Québec*, Bureau de la Statistique du Québec, mai 1997.

²⁸ *Note d'orientation relative aux tâches prioritaires à mettre en chantier par l'OPC...*, op. cit. p. 7.

²⁹ *Les statistiques culturelles dans l'UE ...*, op. cit. p. 11.

Premiers résultats des travaux dans des chantiers sectoriels

Dans le même temps que se faisaient les constats et travaux mentionnés au chapitre précédent, plusieurs approches sectorielles étaient entamées.

le secteur des centres culturels

Les données encodées par l'équipe Maribel-Appic³⁰, en matière des flux économiques pour l'exercice 1999, ont permis la production d'un premier document : *Première approche des flux économiques du secteur des centres culturels*³¹.

L'encodage des données (comptes de résultats) pour l'année 2000 a été réalisé, certaines vérifications restant à finaliser. L'encodage des données (bilan et comptes de résultats) pour l'année 2001 a été entrepris. L'ensemble de ces données permettra la production, en 2003, d'une analyse des flux économiques comptabilisés par les centres culturels au cours des exercices 1999, 2000 et 2001.

Un groupe de travail a été mis en place avec le Service des Centres culturels, afin de formuler des propositions d'aménagement du plan comptable actuellement approprié pour le secteur. Les nouvelles obligations en matière de comptes des associations sans but lucratif ont été intégrées à ces travaux.

L'établissement d'une base de données consacrées à l'historique des reconnaissances et du maillage du territoire par la politique des Centres culturels a été entrepris et est déjà pratiquement complet pour les années 1992 à 2003.

L'Observatoire a accompagné le processus de réforme du Décret relatif aux centres culturels.

Il a également accompagné la mise en place de l'Agence de développement culturel régional du Hainaut occidental.

La somme d'informations recueillies a également permis de fournir la matière d'un exemplaire d'une publication du Secrétariat général du Ministère de la Communauté française, « Faits et Gestes », qui a été consacré au thème : *Les Centres culturels : poids économique et emplois*³².

L'Observatoire a organisé, à Tournai – à destination des opérateurs du secteur des centres culturels –, une présentation synthétique des travaux de recherches qui avaient été réalisés dans le cadre de ce programme Maribel-Appic.

³⁰ Un groupement de Centres culturels régionaux et locaux a été réalisé, à l'initiative d'un programme de recherches consacrées aux centres culturels reconnus par la Communauté française, en application du Décret du 28/07/1992. Ce programme de recherches a été réalisé en collaboration avec les Services du Secrétariat général et de la Direction générale de la Culture du Ministère et avait pu bénéficier de l'apport en personnel via le Fonds du Maribel social du secteur socio-culturel. D'où l'appellation d'Appic, acronyme des références à ces postes financés par le Fonds social. Ces études et recherches se sont terminées durant l'été 2001. Elles ont notamment établi, pour l'année 1999, un lot de données sur les flux financiers et l'emploi généré dans ce secteur. Elles font désormais partie du fonds de l'Observatoire des Politiques culturelles.

³¹ Etude réalisée par Murielle Van Der Ghinst et Sophie Levêque, août 2001. Le traitement de ces données brutes a été repris et finalisé par l'Observatoire en février 2002, sans faire l'objet d'une publication spécifique. Les résultats des travaux de l'équipe Maribel ont permis d'identifier des axes de travail futurs et ont été intégrés au patrimoine de l'Observatoire.

³² *Centres culturels : poids économique et emplois*, Faits & Gestes, n° 8, premier trimestre 2003, Ministère de la Communauté française.

le secteur des arts de la scène

Les données bilantaires, les comptes de résultats et les données liées à l'offre d'activités et à la fréquentation en Arts de la Scène ont pu être récoltées sur un certain nombre d'années consécutives, permettant d'envisager une publication durant l'année 2003.

Dans le domaine des théâtres, les informations sont rassemblées pour les années 1997-1998 et 2001-2002.

Dans le secteur de la danse, 90 % des données sont encodées pour les saisons allant de 1997 à 2002.

Dans le secteur de la musique classique et celui de la musique non classique, les données financières sont entièrement encodées pour les saisons portant sur la période 1997 à 2002. Toutes ces données seront traitées dans les prochaines semaines.

On notera qu'ont été publiés les résultats d'une étude sur l'évolution des résultats financiers des théâtres (1983-2000)³³, issus des travaux de l'ex-Observatoire des Arts de la Scène.

le secteur muséal

Un travail d'encodage des données 1999 et 2000, relatives aux flux financiers, à l'emploi, à l'offre d'activités et à la participation du public des musées subventionnés, via le Service du Patrimoine culturel, est pratiquement achevé. Il manque encore un certain nombre de données qu'il faudra récolter directement auprès des opérateurs, via le Service du Patrimoine.

Par ailleurs, un travail en profondeur a été mené avec le Service du Patrimoine culturel, débouchant sur l'idée de lancer une enquête de nature socio-économique sur l'ensemble du secteur, que les institutions soient reconnues et subventionnées par le Ministère de la Communauté française ou non.

Le plan de travail commun au Service du Patrimoine et à l'Observatoire est finalisé et, durant le premier trimestre 2003, l'ensemble de la procédure juridique a été préparée. La procédure de recherche d'un attributaire (incluant un avis de marché) pourra démarrer dès l'accord du Ministre de tutelle.

le secteur de l'alphabétisation

Sur base d'une mission confiée par le Ministre de la Culture, l'Observatoire a été chargé de réaliser un état des lieux de l'alphabétisation en Communauté française.

Cette mission s'intègre dans un plan plus général de lutte contre le phénomène de l'analphabétisme. A cet effet, une « Conférence interministérielle de lutte contre l'analphabétisme » a d'ailleurs été mise sur pied en 2002, son objectif principal étant de mieux coordonner les efforts des entités fédérées pour combattre l'analphabétisme.

La valeur ajoutée de l'Observatoire, en cette matière, consiste à récolter de manière exhaustive les informations relatives aux ressources réglementaires, aux crédits budgétaires mis à disposition de dispositifs de terrain, tant publics, qu'associatifs. Par ailleurs, un travail de recherche sur les dispositifs étrangers doit permettre d'établir des comparaisons critiques entre les modes de lutte contre ce phénomène en Communauté française et ailleurs, dans d'autres contextes nationaux ou régionaux.

Ce travail de l'Observatoire visant l'exhaustivité, sa condition de réalisation était, et reste, que tous les pouvoirs publics concernés participent volontairement à la démarche de collecte des

³³ *Les résultats financiers des théâtres : évolution 1983-2000*, Faits & Gestes, n°4, troisième trimestre 2001, Ministère de la Communauté française.

données : Régions, Etat fédéral, Services de la Communauté situés en dehors des compétences de travail de l'Observatoire.

Le fait que la « Conférence interministérielle de lutte contre l'analphabétisme » n'ait pas encore débouché sur un document établissant le consensus entre les parties, a considérablement ralenti, puis obligé l'Observatoire à mettre ce travail en veilleuse. De nombreuses relances ont été adressées à divers niveaux de pouvoirs, sans que la situation ne se débloque jusqu'ici.

Toutefois, une concertation a été mise sur pied avec l'opérateur privé central en cette matière, l'association « Lire et Ecrire en Communauté française ». Cette association est en effet commissionnée en même temps que l'Observatoire, afin de réaliser des travaux fort proches. Un accord de collaboration réciproque a été mis au point à cet effet.

l'alphabétisation du personnel concerné du Ministère lui-même

A l'occasion des investigations menées au départ des données qui ont pu malgré tout être récoltées en matière de lutte contre l'analphabétisme, il était apparu que ce phénomène existait aussi au sein même du Ministère.

Une concertation a été menée avec le Service de la Formation du Ministère. Elle mettait en évidence l'existence du phénomène dans certains services du Ministère, et établissait les prémisses d'un plan de lutte contre cet analphabétisme. L'expérience bruxelloise de l'ERAP a été étudiée conjointement de près.

Une note commune au Service de la Formation et à l'Observatoire a été adressée au Ministre de la Fonction publique. Nous ne sommes pas informés de la suite donnée à cette initiative.

la lecture publique

Des contacts ont été établis avec la Direction du Service, afin d'évaluer les données disponibles au sein du Service. L'inventaire des opérateurs subventionnés par la Communauté française a été intégré à la base de données de l'Observatoire.

Une analyse des problèmes relatifs à l'identification des « flux économiques » dans ce secteur mixte (c'est-à-dire à la fois public et privé) a été entreprise. Elle devra être poursuivie par des études de cas.

L'Observatoire a accompagné la Direction générale de la Culture dans l'étude de l'irrigation en matière de lecture publique pour la Province de Hainaut, prévue dans l'accord de coopération entre la Communauté française et cette Province.

le secteur du livre

Une pré-étude de la problématique du prix unique du livre a été réalisée. Elle démontrait à tout le moins l'intérêt de réaliser une véritable étude d'impact d'une telle mesure sur l'économie du Livre en Communauté française, ainsi que l'étude des motivations des nations qui refusaient d'entrer dans cette logique du prix unique.

Ce projet de recherche n'a pas été poursuivi jusqu'à présent.

le secteur de l'éducation permanente

Un examen portant sur l'utilisation des données récoltées par le service (flux financiers, activités, fréquentation, ...) a conclu en début d'année 2002 sur le fait qu'il n'était pas possible d'entamer un stockage des données sur base des informations existantes, dans la perspective de l'élaboration d'un portrait sectoriel. Dans le même temps se profilait le projet d'une réforme du Décret régissant ce secteur. Le travail a donc directement porté sur la refonte du système de récolte d'informations (passage au Plan Comptable Minimum normalisé, PCMN). Ce travail,

réalisé par le Service concerné, par des représentants de l'Inspection et par l'Observatoire, s'est enclenché comme l'un des suivis du Rapport de l'OPC (cfr. infra) sur les systèmes d'Information des opérateurs subventionnés. Il ne sera véritablement achevé que lorsque les textes réglementaires seront finalisés (arrêtés d'application en cours de rédaction à ce jour).

Il faut cependant rappeler que ce secteur publie annuellement un bilan général qui présente les activités réalisées par lui et les subventions publiques qui ont été allouées.

le secteur des centres d'expression et de créativité

Un travail identique à celui mené en éducation permanente a été réalisé. Si les données portant sur les activités et les fréquentations sont utilisables, celles relatives aux flux financiers ne permettent pas une exploitation. Ce secteur est lui aussi en voie de redéfinition via un (futur) projet de Décret. Comme pour l'éducation permanente, cette refonte envisagée constituera une opportunité pour modifier le système de collecte des données.

le secteur de la jeunesse

Une démarche identique aux deux précédentes a été entamée (identification des flux financiers). S'est ajouté à celle-ci un certain nombre d'échanges portant sur la faisabilité d'une étude qui porterait sur les pratiques culturelles des jeunes (en intégrant la dimension des loisirs) en regard des politiques développées en jeunesse. Ces discussions ont également été à l'origine de contacts avec l'INJEP³⁴. Une approche commune de ces questions est actuellement à l'étude.

Approches transversales

La récolte de données brutes et les premières approches sectorielles ne dispensait pas l'Observatoire de s'interroger sur d'autres démarches, plus transversales, à un outil de travail orienté sur les politiques culturelles.

Deux chantiers ont été débroussaillés.

l'évaluation des politiques culturelles

En Communauté française, il existe très peu de littérature sur les outils proprement dits de l'évaluation des politiques culturelles. Quelles critères utiliser ? Quels fondements retenir, afin de mener une évaluation ? etc.

Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas un nombre de chercheurs qui maîtrisent ces matières. Il existe aussi une littérature en dehors du territoire couvert par l'Observatoire.

Une pré-étude a été menée, conduisant à l'élaboration d'un cahier des charges, préparant un marché public. Le cahier des charges a pour objet la réalisation d'une étude établissant une bibliographie commentée des méthodologies et cadres théoriques utilisés dans l'évaluation des politiques culturelles publiques, complétée d'une recherche prospective visant à préciser l'application des critères d'évaluation à mettre en œuvre dans l'évaluation de ces politiques.

Ces deux parties de l'appel d'offres rencontrent deux des missions de l'Observatoire. A savoir, « *assurer une fonction de veille quant aux outils d'évaluation des politiques culturelles et d'aide à la décision développés en Communauté française, dans le reste du pays et à l'étranger* »,

³⁴ Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire, Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, France.

ainsi que de se donner les moyens méthodologiques et théoriques en vue de : « *produire à la demande [...] des analyses sur toute question relative aux politiques culturelles* »³⁵.

enquête(s) sur les publics

Il n'existe pas, en Communauté française, de dispositif d'enquête récurrent et exhaustif³⁶ relatif à la participation des publics aux activités culturelles, si ce n'est un nombre limité d'études de terrain présentant un caractère généralement partiel.

Une pré-étude a été menée, afin de préparer un futur marché public dont l'objet sera de mener une enquête générale sur la participation des publics aux activités culturelles en CF.

Autres travaux réalisés par l'Observatoire

L'expertise de l'Observatoire, ou de certains de ses membres, a été régulièrement sollicitée.

Elle s'est déclinée selon trois modèles d'intervention :

la remise d'avis, sur base d'une demande émanant d'un pouvoir public

- Avis sur le programme européen « ATLAS »³⁷ : commentaires sur les monographies susceptibles d'intéresser l'Observatoire ;
- Avis relatif à des informations relayées dans la presse, à l'occasion du « Livre blanc » du Conseil du Livre³⁸ ;
- Avis relatif à l'emploi dans le secteur numérique³⁹ ;
- Avis remis à la demande du Président de la Commission « Culture et Audiovisuel » du Parlement de la Communauté française, sollicitant l'avis de l'Observatoire sur le projet de Décret relatif aux Arts de la Scène.

avis sur des projets de réforme

Il s'agit de participations formalisées à des réunions de Cabinets ministériels, ainsi que de la remise d'avis, à propos de projets de réformes en cours d'élaboration au niveau du Gouvernement de la Communauté française.

Ceux-ci concernent les projets de réforme du Décret sur l'Education permanente, du Décret sur les Centres culturels, du Décret sur les Arts de la scène, ainsi que le débat sur l'opportunité d'une réforme du Conseil de la Jeunesse d'Expression française (CJEF).

³⁵ Article 3, 4° et 5°, de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant création de l'Observatoire des politiques culturelles, *op. cit.* p. 3.

³⁶ La dernière publication *Temps libre et pratiques culturelles dans la Communauté française de Belgique* est parue en 1991 (Editions Mardaga).

³⁷ « Atlas », programme européen, fait l'objet d'un Comité interdépartemental belge où la Communauté française est représentée. Ce programme européen finance une série d'études et de monographies. Il s'agissait d'examiner si certains des sujets de monographies proposés pouvaient avoir un intérêt pour des matières relevant de la Communauté française.

³⁸ *Argumentaire sur la situation du livre et de la lecture en Communauté française*, Conseil du Livre, février 2002.

³⁹ *Exploitation et développement du potentiel d'emploi du secteur culturel à l'ère de la numérisation – Analyse de la synthèse du rapport final transmis à la Commission européenne DG V (point clé – juin 2002), octobre 2002, Roland de Bodt, Michel Guérin, Philippe Pépin.*

demandes d'informations en provenance de tiers⁴⁰

Entrent dans cette catégorie les demandes faites par un écrit traditionnel ou par un courriel.

Les thèmes sont variés : « L'emploi dans le secteur du théâtre », « Les politiques culturelles en Belgique », « Les pratiques culturelles des belges », « Evolution des déclarations de politiques culturelles en Belgique sur des questions internationales », etc.

Participation à des séminaires et colloques

L'Observatoire a organisé de sa propre initiative une après-midi de réflexion (16/04/02) sur le thème du : « Marketing des arts et de la culture », en présence de Monsieur François Colbert, professeur titulaire de marketing à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et auteur de l'ouvrage : *Le marketing des arts et de la culture*⁴¹.

Les membres de l'OPC ont participé à divers séminaires spécialisés, colloques et rencontres.

- Participation au séminaire portant sur la démocratisation de la culture (organisé par le Service de formation de la DG Culture) ; rencontres personnalisées avec deux orateurs : Monsieur Olivier Donnat (DEP⁴², Paris) et Monsieur Jean-Pierre Saez (Observatoire de Grenoble), Ministère de la CF (12-13/03/02) ;
- Participation et intervention aux journées d'études organisées à Charleroi par le Service de la Formation de la DG Culture, et portant sur le thème de « La créativité », Charleroi (21-22/03/02) ;
- Assistance et présentation d'une communication au Colloque international : « Les statistiques culturelles face aux défis de la diversité culturelle dans un contexte de globalisation », Montréal (21-23 /10/02) ;
- Séminaire de travail organisé par l'EFAH à propos de la Convention européenne, à Bruxelles (02/10/02) ;
- Participation à un colloque relatif au sponsoring et au « marketing mix » en culture, Bruxelles (octobre 2002) ;
- Séminaire « NEF », relatif aux instruments d'évaluation des politiques culturelles, Bruxelles (06/11/02) ;
- Participation au colloque « Les publics », Paris (28-30/11/02) ;
- Participation au colloque de l'EFAH : *Sortir de l'immobilisme : remettre la culture à l'ordre du jour européen*, Ljubljana (28/11-01/02/02) ;
- Participation aux « Rencontres de Salamanque », qui avaient pour thème : *La place de la Culture dans la Convention pour l'Avenir de l'Europe* (21-24/11/02).

⁴⁰ étudiants, journalistes, chercheurs, ...

⁴¹ *Le marketing des arts*, François Colbert, Edition Gaétan Morin, Montréal-Paris, 2000.

⁴² Département des Etudes et de la Prospective, Ministère de la Culture.

TROISIEME PARTIE : LES CHANTIERS DE 2003

Les axes de travail proposés pour l'année 2003

Dans l'attente de l'installation du Comité d'accompagnement de l'Observatoire, l'équipe en place a structuré un plan de travail pour l'année 2003.

Ce plan de travail s'accompagne d'un échéancier propre à chaque membre de l'équipe. Il faut toutefois se rendre à l'évidence qu'un échéancier ne peut être respecté que si d'autres travaux, circonstanciels, ou des travaux de commande, ne viennent pas modifier l'ordonnancement prévu a priori.

Sept axes de travail, d'inégale importance en volume, ont été déterminés. Ils font l'objet des précisions qui suivent :

- 1) Les systèmes et les besoins d'information ;
- 2) Des publications relatives à des données chiffrées ;
- 3) Des études qui seront terminées ou lancées dans l'année, via des appels à la concurrence, ou menées d'initiative, voire en partenariat ;
- 4) Divers travaux préparatoires ;
- 5) L'ouverture d'un espace de discussion par l'Observatoire ;
- 6) L'ouverture du site Internet de l'Observatoire ;
- 7) Divers travaux liés aux autres axes de travail.

Les systèmes et les besoins d'information

Fin septembre 2002, l'Observatoire terminait un document de travail collectif relatif aux systèmes de collecte des données dans certains domaines culturels⁴³. Ce document a fait l'objet d'une large consultation interne des Services concernés du Ministère. Si le Comité d'accompagnement fait siennes les recommandations émises par l'Observatoire, il pourrait être adressé au Gouvernement de la Communauté française.

Mais l'Observatoire compte poursuivre ce travail qu'il estime prioritaire.

Aussi, deux travaux sont-ils programmés à cet effet.

Dans un premier temps, l'Observatoire se penchera sur ses besoins structurels propres en données. Il est prévu de finaliser ce travail à mi-année. Il s'intitulera : « *Les besoins* »

⁴³ *Systèmes d'information relatifs aux opérateurs subventionnés ...*, op. cit. p. 12.

d'informations de l'Observatoire des Politiques culturelles en matière de flux économiques des secteurs culturels subventionnés par la Direction générale de la Culture »

Dans un second temps, et en perspective de la fin de l'année, l'Observatoire complètera ces deux rapports par un troisième rapport qui s'intitulera : *Formulations d'hypothèses de travail et première étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'information commun à la DGC et à l'OPC en matière de flux économiques des opérateurs culturels subventionnés.*

Dans un registre plus pointu et en s'appuyant sur un travail qui a débuté avant l'existence officielle de l'Observatoire, une procédure d'harmonisation des présentations dans le domaine des centres culturels sera réalisée, afin d'être opérationnelle dès 2004 si toutes les conditions sont réunies. Ce document devrait s'intituler : *Harmonisation des plans comptables des centres culturels.*

Avec le même souci à l'esprit, la même démarche d'essai d'harmonisation sera entamée dans les secteurs de l'éducation permanente⁴⁴, des centres d'expression et de créativité, dans le secteur des musées, et avec les centres d'archives privées. Les domaines des arts plastiques, des sociétés savantes, des associations de promotion des langues régionales endogènes et de certaines institutions liées à la promotion des lettres seront envisagés également, bien qu'au premier abord, ces secteurs s'y prêtent moins.

On notera qu'un travail d'harmonisation dans la saisie des données a été largement réalisé (2000-2001), en collaboration entre le Service Général des Arts de la Scène et l'ex-Observatoire des Arts de la Scène.

Des publications relatives à des séries de données chiffrées

Au premier chef, on relèvera que l'accumulation de données par l'Observatoire des Arts de la Scène, actuellement intégré à l'Observatoire des Politiques culturelles, permet de sortir une série significative de publications.

On relèvera ainsi :

- *Flux financiers dans le secteur théâtral en Communauté française (publics adultes) : morphologie, univers, charges, produits, bilans pour les exercices 1997 à 2001.*
- *Flux financiers dans le secteur musical en Communauté française : morphologie, univers, charges, produits, bilans pour les exercices 1997 à 2001 ;*
- *Flux financiers du secteur de la chorégraphie en Communauté française : morphologie, univers, charges, produits, bilans pour les exercices 1997 à 2001 ».* En collaboration avec le Service de la Danse, ce travail sera pensé en vue d'une publication dans « Faits et Gestes » du second trimestre de l'année ;
- *Offre, activités, fréquentations dans le secteur théâtral (publics adultes) pour les exercices 1997 à 2001 ;*

En 2002, l'Observatoire a confié à une équipe des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur le soin de réaliser un travail de collecte des informations, permettant de réconcilier les intitulés des dotations de la culture par les pouvoirs publics, en remontant dans le temps jusqu'en 1981. En effet, cet exercice se révélait nécessaire, car les intitulés ont varié dans le temps et il n'était presque plus possible de reconstituer l'historique de l'évolution de ces crédits.

Cette base de données fera l'objet cette année de deux publications de l'Observatoire :

⁴⁴ où le travail est déjà fort avancé.

- *Evolution des crédits culturels en Communauté française : série chronologique 1981 – 2001.* Ce document, programmé pour le premier semestre de l'année, reprendra les principaux résultats de cette base de données, décrira la méthode utilisée, définira les périmètres de l'univers des « crédits culture », et apportera quelques éclairages généraux, via quelques ratios classiques.
- Un autre document sera établi dans le second semestre de l'année, afin d'y intégrer les données relatives à l'année 2002.

Sous réserve de confirmation, une troisième publication est prévue pour la fin de l'année, sur un thème proche. Il consiste à éplucher les « Déclarations de Politiques communautaires » (DPC) en ciblant l'attention sur les matières culturelles de 1976 à 1999, puis de corrélérer les observations que l'on peut en tirer avec les séries chronologiques citées ci-dessus.

Dans le secteur des centres culturels, l'accumulation de données chiffrées pour les années 1999 à 2001 permettra également de sortir une publication, qui devrait s'intituler : Les flux économiques comptabilisés du secteur des centres culturels reconnus dans le cadre du Décret du 28 juillet 1992 (années 1999 – 2001).

Enfin, deux autres publications, fondées sur des séries chiffrées, devraient voir le jour. Il s'agit de :

- *Evolution des crédits de la Loterie Nationale en faveur d'opérateurs culturels subventionnés par la Communauté française (1994 – 2002).* Ce document s'appuiera sur les données déjà récoltées en Arts de la scène par l'Observatoire des Arts de la Scène, et les étendra à l'ensemble des crédits de nature culturelle pour la période observée.
- *Evolution concomitante des dépenses des ménages pour l'achat de livres, l'ensemble des achats de biens et services culturels, et l'ensemble des dépenses des ménages.* Il s'agit, en s'appuyant sur les séries construites par l'Institut National des Statistiques dans son enquête sur les dépenses des ménages, de voir l'évolution des dépenses pour l'achat de livres et d'autres biens et services culturels en Communauté française sur la plus longue période que permettent de construire les séries statistiques de l'INS.

Des études en cours d'avancement

Sous cette rubrique sont repris des travaux liés à des secteurs d'activités particuliers ou des travaux impliquant des partenariats, que ceux-ci résultent d'avis de marché ou qu'ils soient la résultante d'un travail d'élaboration avec des partenaires publics externes au Ministère.

Trois appels d'offres sont en cours de finalisation :

1. La procédure de lancement d'un appel à la concurrence, en vue de faire réaliser une *enquête quantitative et qualitative du secteur muséal en Communauté française*, est prête et attend un dernier accord officiel, avant de lancer l'avis de marché. L'objectif de cette étude est d'obtenir une vue d'ensemble des quelques 450 musées et institutions muséales répertoriés en Communauté française, et dont seuls 20 % ont une relation avec le Ministère. Les résultats de ce travail sont à attendre pour 2004.
2. Un appel d'offres, également soumis à la décision du Ministre de tutelle, portera sur *l'évaluation des politiques culturelles en Communauté française*. Cette étude poursuit les objectifs suivants :
 - prendre un certain nombre de repères théoriques et méthodologiques dans la littérature et les pratiques développées ici et à l'étranger,
 - produire une réflexion dans l'application des notions d'opportunité et de pertinence, d'efficacité et d'efficience, adaptées aux politiques culturelles menées en Communauté française, et formuler une proposition opérationnelle d'application

des critères en construisant un(des) instrument(s) d'évaluation futur(s) utilisable(s) par l'Observatoire.

Cette proposition décrira notamment l'ensemble des données, qualitatives et quantitatives nécessaires à rassembler, les méthodologies de collecte et de traitement à mettre en œuvre proposant, pour chaque politique menée et pour chacun des critères utilisés, les indicateurs pertinents à construire pour procéder à ces évaluations.

3. Un autre appel d'offres, actuellement en préparation, portera sur une *enquête relative aux pratiques culturelles des populations en Communauté française*. Le travail consistera cette année en la rédaction d'une première note sur le sujet, l'élaboration d'un questionnaire et la confection d'un échantillon représentatif de la population en Communauté française. Ces différentes notes seront discutées dans un groupe de travail constitué d'agents de la Direction générale de la Culture. L'appel d'offres lui-même ne pourra déboucher sur un avis de marché qu'à partir du moment où la question du financement d'une telle étude sera résolue. Bien que la question traitée par ce projet soit importante, le budget de l'Observatoire se révélera trop étroit. Des formules alternatives ou des compléments budgétaires devront être trouvés.

Parallèlement à ces travaux programmés, l'Observatoire a été sollicité dans la perspective de mener, en partenariat, une étude qui porterait sur le thème : *enquête sur les publics à Bruxelles*. Une réunion aura lieu en juin prochain à ce propos, réunissant les représentants de l'ULB, la VUB, le VTI⁴⁵ et la Ville de Bruxelles⁴⁶.

Enfin, *sept travaux de recherche* sont en cours d'élaboration, avec pour objectif de rendre possible une publication dans l'année 2003.

Ces sept travaux de recherche portent sur les questions suivantes :

1. Avec l'aide d'un groupe de travail constitué avec la Commission consultative des centres culturels, un document final est prévu pour tout début 2004 : *La politique des centres culturels en Communauté française : quel tableau de bord ?*
2. Profitant de l'accumulation des données, ainsi que de l'expertise accumulée, une monographie est programmée pour le dernier trimestre de l'année. Elle portera sur les *centres culturels et leur histoire*, depuis les débuts des centres culturels reconnus par la Communauté française.
3. Une note sur *l'évolution du secteur de l'éducation permanente* tracera l'évolution de 25 années en éducation permanente, caractérisera les grands traits de ce secteur confronté à de nombreuses mutations, présentera l'ancien et le nouveau dispositif réglementaire qui régira prochainement le secteur et dressera les principales innovations de cette nouvelle réglementation.
4. Un nouveau Décret sur les Arts de la Scène vient d'être adopté par le Parlement de la Communauté française. Ce texte officiel, qui était attendu depuis longtemps par les opérateurs du secteur, *fera l'objet d'une note de mise en perspective*, caractérisera les grands traits des secteurs regroupés sous cet intitulé, dressera un tableau des grandes évolutions qu'ont connues ces secteurs, et représentera aussi les principales caractéristiques de décret.
5. Un *Rapport intermédiaire de l'état des lieux de l'Alphabétisation en Communauté française* sera rédigé, en s'en tenant à la ligne de travail acceptée par le Ministre ayant demandé à l'Observatoire de dresser cet état des lieux⁴⁷. Ce rapport intermédiaire tiendra compte du fait que la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation n'a pas encore produit

⁴⁵ Vlaams Theater Instituut.

⁴⁶ Cette étude ou enquête, portant sur « les publics » à Bruxelles, est imaginée dans la suite de l'ouvrage *Regards croisés sur les arts du spectacle à Bruxelles : une étude qualitative et transversale*, Maison du Spectacle – la Bellone / Ville de Bruxelles, échevinat de la culture, 2003.

⁴⁷ Monsieur Rudy Demotte, Ministre de la Culture.

d'accord de coopération, permettant à l'Observatoire de demander des données aux administrations des autres entités fédérales et fédérées.

6. Un *portrait socio-économique du secteur des télévisions locales et régionales* sera dressé, au départ des données disponibles au Ministère et auprès de la fédération des TVLC, « Vidéotrame ». Ce « portrait sectoriel » tentera une compilation sur dix à vingt ans, en fonction de l'état des données encore disponibles, des données financières, de l'emploi, d'une analyse de l'évolution de l'offre télévisuelle et d'une analyse de l'intérêt du public, via l'examen des sondages, publiés ces dernières années.
7. Dans la mesure où les collaborations pourront être trouvées, *une enquête dans le secteur tentera de « saisir » les difficultés structurelles que rencontre le secteur du Livre en Communauté française, dans ses trois segments principaux, l'imprimerie, l'édition et la diffusion.*

Des travaux intermédiaires

Quatre travaux de recherche sont regroupés sous cet intitulé.

1. Sur sa suggestion, et en retravaillant une partie de sa thèse non publiée, Monsieur François Mairesse, Conservateur du musée de Mariemont, rédige un document qui porte sur : *Les missions et l'évaluation dans le secteur des musées en Communauté française*. Il s'agit d'un travail abouti en lui-même, dont l'objet est d'obtenir une représentation du jugement porté par les conservateurs sur leurs missions et sur les aspects qu'ils souhaiteraient voir évalués. Ce document, destiné à être publié comme tel dès cette année, s'appuie sur une enquête menée auprès de 200 musées environ et tentera une classification des musées. Ce travail, dont la dimension méthodologique est fort importante, est aussi une entrée en matière pour l'enquête générale quantitative et qualitative qui a été décrite sommairement supra.
2. Pour le milieu de l'année sont également programmées une évaluation des données disponibles au Service de la Lecture publique, ainsi qu'une proposition d'exploitation de ces données.
3. L'Observatoire prévoit également la rédaction d'une première *note de travail portant sur la jeunesse*, en collaboration avec l'INJEP. Cette note essayera de cadrer la problématique d'une future étude visant à identifier les pratiques culturelles des jeunes, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les associations soutenues dans le cadre des politiques culturelles publiques. Cette étude pourrait conduire à des recommandations visant à réorienter ou à diversifier les politiques culturelles en jeunesse.
4. L'étude relative aux télévisions locales et régionales mentionnée supra fera l'objet d'une note intermédiaire portant sur le financement récurrent des TVLC par la Communauté française, en partant d'une année de référence récente, l'année 2001. Cette note mettra en relation le financement public récurrent par la Communauté française, avec le nombre de foyers câblés et une étude d'audience de référence (1999).

L'ouverture d'un site Internet de l'Observatoire

La mise en ligne des travaux de l'Observatoire est prévue pour le milieu de l'année 2003.

Il s'agit d'y mettre à disposition du public les documents de référence, les dossiers thématiques, les liens nationaux et internationaux intéressants, les bibliographies spécialisées, et tout type de travail de compilation ou de recherche disponible dès à présent au service de documentation de l'Observatoire.

Les textes déjà rédigés par ou pour l'Observatoire seront également mis en ligne, ainsi que tous les futurs travaux qui sont répertoriés ci-dessus comme étant les chantiers vraisemblables de l'Observatoire.

La création d'un espace de rencontres

Cette initiative consiste à organiser un espace de discussions au départ de l'Observatoire lui-même et, le cas échéant, en collaboration avec des Services et en particulier la Cellule de formation des cadres culturels. Ces rencontres s'adresseront soit aux cadres administratifs des Directions générales de la Culture et de l'Audiovisuel, soit à un public spécialisé, soit encore aux deux publics réunis.

Ces rencontres débuteront en 2003.

La première aura comme orateur Monsieur François Colbert, spécialiste du marketing culturel. La seconde invitera la personne responsable de la statistique au DEP français à s'exprimer sur la question des indicateurs du développement culturel régional.

Divers travaux liés aux autres axes de travail

Deux activités sont reprises sous cette rubrique :

1. A la demande, et en fonction du rythme propre de ce travail, l'Observatoire continuera son accompagnement de la réforme du Décret relatif aux Centres culturels.
2. Le Coordinateur de l'Observatoire collabore aux objectifs du Service de la Recherche du Ministère. A ce titre, il participe aux travaux de l'élaboration du « Bilan Culture » et aux travaux de nature cartographique. Il est prévu que le responsable du Service de la Recherche et le Directeur de l'OPC élaborent, dans le courant de l'année 2003, un « *bilan du Bilan Culture* », afin d'avancer des propositions destinées à repositionner l'opération pour le futur.

OBSERVATIONS FINALES

La revue rétrospective des axes de travail explorés par l'Observatoire incite à ce que soient mises en lumière les observations suivantes. Elles devraient être prises en compte, pour structurer mieux, ou autrement, les futurs travaux de l'Observatoire.

Globalement, les missions assignées ont été explorées

La revue des activités, telles que décrites dans ce rapport, indique que presque toutes les formes de missions de l'Observatoire, telles qu'elles sont mentionnées à l'article 3 de l'Arrêté qui fonde ce dernier, ont été au moins explorées.

Rappelons que ces missions sont larges et ne peuvent pas toutes être menées de front. Des choix s'imposent.

La confection de portraits socio-économiques des secteurs de la culture

Pour rappel, le choix prioritaire de travail, opéré pour l'Observatoire, aura été d'explorer les moyens de confectionner des « portraits socio-économiques » des secteurs culturels relevant de la Direction générale de la Culture.

Ce choix s'est accompagné d'un second choix : concentrer l'effort sur les secteurs culturels dont la « visibilité socio-économique » apparaissait jusqu'à présent moindre que d'autres qui ont pu développer un dispositif propre d'études et de publications, tel l'Annuaire de l'Audiovisuel⁴⁸.

Il est important de remarquer que la préoccupation pour la statistique existe à la Direction générale de la Culture. Mais la question qu'elle engendre n'est pas nouvelle : avec quels moyens humains la réaliser en l'absence d'un opérateur statistique actif ?

L'Observatoire a dressé l'état des systèmes d'information des Services de la Direction générale de la Culture. Ce rapport indique à suffisance l'impossibilité actuelle de dresser des « portraits socio-économiques » comprenant l'ensemble des données recherchées et, de manière parallèle, dans tous les secteurs culturels.

Sur base de cet état des lieux, *l'Observatoire a émis quatre recommandations principales*. Elles méritent d'être rappelées ici⁴⁹.

La première recommande l'harmonisation des contenus des systèmes d'information relatifs aux opérateurs subventionnés, en synergie avec les services. Les conditions semblent aujourd'hui réunies, afin de concevoir une normalisation minimale des types de données qui sont collectées.

La deuxième recommandation vise à la systématisation de la collecte des données. L'Observatoire recommande d'envisager une réglementation d'ensemble qui soit applicable à tous les opérateurs culturels subventionnés par la Communauté française.

⁴⁸ Qui aura servi de modèle implicite, afin d'exprimer cette préoccupation.

⁴⁹ *Synthèse du rapport de l'Observatoire relatif aux systèmes d'information, relatifs aux opérateurs subventionnés, développés par les services de la Direction générale de la Culture (Annexe 2).*

La troisième recommandation insiste sur la nécessité d'opérer le choix d'un identifiant unique pour les opérateurs subventionnés. Cet identifiant unique serait rattaché à une « carte d'identité d'opérateur subventionné ».

La quatrième recommandation s'attache à l'alimentation en données via l'utilisation de l'outil informatique (par exemple, un encodage via le Web). L'Observatoire estime que l'information de base se trouve chez l'opérateur. Ce serait à lui de réaliser un encodage sur support informatique de ses données. En contrepartie, il faudrait que la mise en œuvre des trois recommandations précédentes permettent de ne solliciter l'opérateur qu'une seule fois, via un encodage unique de toutes les données demandées par les divers Services du Ministère.

Les conclusions de ce travail de recherche de l'Observatoire ont été confrontées à l'avis de représentants de Services du Ministère : Service de la Recherche, Service du Budget, Direction générale du Budget et des Finances, Coordination Enseignement, Cellule Internet et Service général de l'Informatique et des Statistiques, ainsi que d'un expert-consultant traitant pour l'ETNIC.

Il n'y a pas de divergences d'opinions entre l'Observatoire et les représentants des Services cités sur les observations générales et les principales recommandations émises par l'Observatoire dans ce Rapport.

Il est à préciser, en outre, que les Services de la Direction générale de la Culture se sont tous montrés très coopératifs. Il est certain, par contre, qu'à des degrés divers, les Services ont tous exprimé le fait qu'ils n'étaient pas outillés et ne disposaient pas des ressources humaines nécessaires, afin d'exploiter d'autres veines de travail que celles qui fondent leurs missions de base.

Les recherches coûteuses

L'Arrêté qui fonde l'Observatoire prévoit aussi que ce dernier assure : « *un inventaire permanent [...] de la diffusion des biens et des services culturels au sein de la population francophone, des pratiques culturelles de celle-ci et des modes d'accès et de participation des citoyens à la vie culturelle*⁵⁰ ». Ceci vise notamment la connaissance des pratiques culturelles des citoyens en Communauté française.

Compte tenu de l'inexistence d'un appareillage statistique de la culture en Communauté française, cette mission ne peut être assumée que par l'intermédiaire de recherches réalisées par des tiers, comme le permet d'ailleurs l'Arrêté⁵¹.

De telles études sont toutefois très coûteuses, comme le font savoir les centres d'expertise étrangers qui se lancent dans de tels programmes⁵². Il s'agit en tout état de cause de budgets dépassant de très loin la dotation annuelle de l'Observatoire.

Pour donner un exemple, une évaluation s'appuyant sur des exemples étrangers et flamands permet de situer le coût d'une étude sur la participation du public aux activités culturelles à un montant se situant entre 149 000 et 200 000 euros⁵³.

Pour ce type d'études, des recherches de fonds complémentaires à la dotation de l'Observatoire seront nécessaires.

⁵⁰ Arrêté du 26 avril 2001, article 3, d).

⁵¹ *Ibid.*, article 3, 2°.

⁵² L'exemple le plus frappant est le DEP français (qui est réputé être délégué par l'Office statistique national français, afin d'assurer la collecte des statistiques culturelles). L'exemple du Vlaamse Raad peut aussi être évoqué, qui a commandité plusieurs centres universitaires pour mener chaque année des études à connotation culturelle et/ou sociale.

⁵³ Soit entre six et huit millions environ d'anciens francs.

La standardisation des données et la production de statistiques culturelles en Communauté française

En vertu de l'arrêté fondateur, certaines missions de l'OPC l'amènent à devoir élaborer divers inventaires (cfr. art. 3, 1^o) « dont l'élaboration au plan méthodologique est conçue en collaboration avec le Service des Statistiques du Service général de l'Informatique et des Statistiques du Ministère ». Ce Service est actuellement intégré à l'ETNIC.

Ayant reçu par Décret l'exclusivité du traitement de la statistique en Communauté française, l'ETNIC, en coordination contractuelle avec les Services fonctionnels qui restent propriétaires des données, est centré sur les statistiques de l'enseignement et n'est pas actuellement (le pourra-t-il dans un avenir proche ?) en mesure de répondre aux attentes variées des multiples utilisateurs du Ministère.

La question de la production de données et statistiques culturelles au cours d'une période intermédiaire et d'attente, et la question de savoir par quelles voies et moyens elles sont produites, restent dès lors entières. Du point de vue de l'OPC, un débat et des choix devront être proposés à la discussion du Comité d'accompagnement.

Dans l'hypothèse où l'Observatoire prend en charge la production de ces statistiques, il faut être conscient que l'équipe de l'Observatoire n'est pas composée de statisticiens et d'informaticiens de profession, lui permettant de créer et de gérer un appareil statistique, et qu'il faudrait revoir ses moyens humains et matériels.

Il s'agirait aussi, dans ce cas, que soient discutées et développées dans la pratique les recommandations issues des travaux relatifs aux systèmes d'informations des opérateurs culturels, telles qu'elles sont brièvement rappelées ci-dessus dans le paragraphe consacré à « la confection de portraits socio-économiques des secteurs de la culture ».

Il appartient au Comité d'accompagnement de l'Observatoire de se prononcer sur l'orientation qui est proposée ici.